

Acquisition de l'édifice 24

Quimper le 20 juin 1808

M. le Préfet est prié d'adresser au ministre

l'état des fonds de non-valeur du Dpt.

Le Ministre est bien disposé en faveur du Projet. — pl. dépend du Préfet
d'en hâter l'exécution.

Monsieur le préfet



je viens de recevoir une lettre de son excellence le ministre
de l'intérieur. il me marque qu'il vous écrit par le même
courrier pour vous prier de lui adresser l'état des fonds de
non-valeur. vous avez bien voulu me promettre, le jour
où j'ai eu une conférence avec son excellence, l'acquisition
de l'évêché, d'adresser à son excellence l'état des moyens
que vous présentait la situation des finances du dpt.
je vous prie, Monsieur le préfet, d'avoir la bonté
d'accélérer cet envoi le plutôt qu'il vous sera possible.
Son excellence le ministre de l'intérieur, m'exprime
les dispositions les plus favorables, vous pouvez
Monsieur le préfet, en hâter l'exécution, pour
l'envoi de l'état j'en espère des dispositions que vous
m'avez montrées.
j'ai l'honneur, Monsieur le préfet, de vous prévenir



Monsieur le préfet

que Sa majesté a bien voulu m'accorder la permission
de résider momentanément de mon diocèse. je
compte partir incessamment. mes grands vicaires
auront l'honneur de correspondre avec vous pour
toutes les affaires de mon diocèse, qui exigent votre
concours. Si vous jugez, Monsieur le préfet, devoir
me les communiquer directement, je vous prie de
m'adresser vos lettres ^{paris} sous l'enveloppe de Son excellence
le ministre des Cultes.
Je prie Monsieur le préfet, de vous
saluer avec une considération distinguée.
+ p. v. évêque de quimper